



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 25 septembre 2017
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 07/2017

ADOPTION DE L'ARRETE COMMUNAL D'IMPOSITION 2018
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 17 al. 4, du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2018.

2. PROPOSITION

La Municipalité, dans sa séance du 25 septembre 2017 a décidé de maintenir le taux d'imposition actuel à 74 points.

Cette décision est motivée par les faits suivants :

- Une augmentation a été acceptée par votre parlement en 2016 dans le but de faire face, notamment aux dépenses supplémentaires liées à l'assainissement de la BDG mais également aux investissements nécessaires pour le bon fonctionnement du ménage communal, ainsi qu'aux nombreux amortissements.
- Afin de constater les répercussions de la hausse 2017, il est nécessaire d'attendre un, voire deux exercices comptables.

3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 24 octobre 2017

- Vu** le préavis N° 07/2017
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2018 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 25 septembre 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 24 octobre 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach  Zanick Lenoir

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'D ROUGEMONT' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures, and the motto 'LIBERTE PATRIE' below.

Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard, municipale